

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 août 2015

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ Dossier R-3927-2015

Modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP) par HQT et HQD.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0012 du 28 juillet 2015 d'Hydro-Québec TransÉnergie et Distribution (HQT et HQD) sur les budgets révisés.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) procèdent ci-après à répondre aux commentaires B-0012 du 28 juillet 2015 d'Hydro-Québec TransÉnergie et Distribution (HQT et HQD) sur les budgets révisés des intervenants au présent dossier.

Nous notons que le paragraphe 42 de la décision D-2015-109 n'avait pas prévu qu'HQT et HQD puissent ainsi commenter ces budgets révisés. Nous ne nous en offusquons pas toutefois, dans la mesure où les intervenants peuvent y répondre, tel qu'au moyen de la présente lettre.

Nous notons qu'HQT et HQD, dans leur lettre B-0012, critiquent les budgets révisés de la totalité des intervenants. Mais, comparativement, elles critiquent « moins » celui de SÉ-AQLPA. Ainsi, en page 2 de leur lettre B-0012, HQT et HQD se servent même indirectement du fait que SÉ-AQLPA ont fortement réduit leur budget de procureur par rapport au budget

initial pour critiquer comparativement le budget révisé d'autres intervenants. En page 1, HQT et HQD notent aussi que tous les intervenants sauf SÉ-AQLPA ont doublé leur budget révisé par rapport à leur budget initial.

Mais HQT et HQD omettent malgré tout de souligner les efforts considérables menés par SÉ-AQLPA afin de réduire leur budget par rapport à sa version initiale, en se conformant ainsi aux instructions de la Régie. HQT et HQD omettent de souligner que le budget de SÉ-AQLPA a ainsi été déjà diminué de moitié (avant l'ajout du temps d'audience).


En page 1 de leur lettre B-0012, HQT et HQD affirment à l'emporte-pièce que, outre l'ajout d'un sujet et de l'audience non prévus initialement, « *Hydro-Québec constate que l'augmentation des budgets de participation est principalement attribuable à l'ajout d'heures de préparation* ». **Or, dans le cas de SÉ-AQLPA, une telle affirmation d'Hydro-Québec est catégoriquement fausse : les frais budgétés de préparation (non seulement pour le procureur mais également pour les analystes) ont substantiellement été diminués par SÉ-AQLPA par rapport au budget initial.**

Enfin, Hydro-Québec omet de mentionner le choix déchirant auquel SÉ-AQLPA ont dû se résoudre à ce stade, à savoir de ne plus demander la participation d'un analyste comptable ni d'un expert comptable au sein de notre équipe. *Malgré cela, comme mentionné dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-0005 du 23 juillet 2015, nous estimons qu'il nous sera possible de fournir à la Régie des représentations articulées, ciblées et documentées sur les enjeux et conclusions déjà annoncés. Tel que déjà mentionné également dans notre demande d'intervention C-SÉ-AQLPA-0002 et notre lettre C-SÉ-AQLPA-0004 et tel qu'il transparait déjà de notre demande de renseignements no. 1 à HQT D C-SÉ-AQLPA-0007, les représentations de SÉ-AQLPA porteront sur la totalité des normes examinées au présent dossier, celles-ci soulevant toutes des enjeux de développement durable, notamment d'équité intergénérationnelle (certaines de ces normes affectant en outre des postes budgétaires liées, entre autres, à l'efficacité énergétique, la recherche ou d'autres postes stratégiques).*

Il est donc surprenant de constater que, malgré tout ce qui précède et malgré les efforts de réduction budgétaire supérieurs aux autres réalisés par SÉ-AQLPA, HQT et HQD continuent encore, de façon générique, de critiquer notre budget révisé (comme celui de tous les autres intervenants d'ailleurs). A cela nous répondons en soumettant respectueusement que le budget ainsi déjà réduit de SÉ-AQLPA est des plus raisonnables, est entièrement conforme aux instructions émises par la Régie dans sa décision D-2015-109 et est nécessaire afin que SÉ-AQLPA puissent soumettre des représentations de qualité.

Enfin, à la toute fin de leur lettre B-0012, HQT et HQD notent qu'un des intervenants a soumis un budget basé sur un taux horaire supérieur à celui indiqué au *Guide de paiement des frais des intervenants*. Certes, nous comprenons que la Régie dispose d'une large discrétion pour autoriser un accroissement des taux horaires. Nous invitons toutefois respectueusement le Tribunal à **exercer une telle discrétion d'une manière qui soit équitable envers la totalité des intervenants**. Ainsi, si la Régie devait juger que de nouveaux taux horaires plus élevés seraient opportuns (ce sur quoi nous ne nous prononçons pas), nous inviterions respectueusement le Tribunal à l'exprimer clairement et en spécifiant les cas où de tels taux horaires accrus seraient admissibles, ceci afin de permettre à tout intervenant qui se trouverait dans une pareille situation de soumettre à son tour, le cas échéant, un budget re-révisé fondé sur de tels taux.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.